6532 - il veut épousér une femme divorcée qui s’est beaucoup compliquée la vie du fait de son divorce

question

Les femmes qui ont divorcé après avoir été forcées par leurs parents à se marier sont-elles fautives ?
Je connais une femme que je veux épouser selon les lois de la Charia ; mais le problème est qu’elle doit combattre certaines idées négatives. Elle pense, par exemple, qu’elle est diminuée et qu’elle est une femme de second rang, du fait de son statut de divorcée. Sa famille la traite comme une mère. Après ce qui s’est passé, elle n’a plus confiance à aucun homme. Mais la faute incombe à ses parents qui l’avaient donnée en mariage, sans son consentement.
Actuellement, je voudrais l’aider en l’épousant dès qu’Allah m’en donnera la possibilité. Mais, je ne sais pas comment m’y prendre après qu’elle a refusé mon offre.
Je voudrais que vous m’aidiez à l’aider à se débarrasser des ces idées négatives. Je lui ai dit que ce qui s’est passé ne constitue pas un problème pour moi. Mais, elle pense que mes parents vont s’opposer à notre mariage, à cause de son passé. Mes parents ont-ils le droit de m’empêcher de me marier à une femme divorcée qui est devenue, par ailleurs, vertueuse, intègre et honnête ?
Même si je suis conscient de la nécessité d’avoir l’accord de mes parents sur la femme que j’ai choisie, il n’en demeure pas moins que le Coran ne nous apprend pas grand chose sur la question.Comment pourrais-je l’aider ? De toutes les façons, je suis prêt à faire n’importe quoi pour l’aider à surmonter ses difficultés.Je voudrais que vous m’aidiez.

la réponse favorite

Louange à Allah.

,

Nul doute que le mieux c’est d’épouser une femme que tes parents acceptent. Si vous voulez aider cette femme en l’épousant, vous devriez essayer de convaincre vos parents et vous en serez

récompensés, s’il plait à Allah. Mais, si vous ne parvenez pas à les convaincre, cherchez-lui un frère musulman qui peut l’épouser et la protéger.

Concernant une femme divorcée, si elle est pratiquante et de bonne moralité, elle devient une femme de premier rang ; son divorce n’influe pas sur sa classe et ne diminue pas son rang auprès d’Allah. Elle doit tout simplement suivre le droit chemin et ne pas se laisser influencer pas ces croyances futiles.

Nous voulons également attirer votre attention sur le fait que vous ne devez, en aucun cas, entretenir des relations avec une femme étrangère ou lier des contacts avec elle ; car cela pourrait provoquer des tentations chez vous ou chez elle. Nous demandons à Allah de vous accorder le succès, à vous et à elle.